



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme Marie BRUNET

**Membres présents :** 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir :** 10

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH  
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR

**Délibération n°20221214DEL2**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) .**

**RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

L'association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) est une association loi 1901 créée le 10 septembre 2004 qui rassemble très largement, au-delà des professionnels de la protection des données et des délégués à la protection des données désignés par les organismes de droit public et privé, toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel.

Pour mémoire, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données est obligatoire pour la Ville de Bron : c'est le Directeur des Affaires Juridiques et de la Commande Publique qui est nommé en cette qualité et qui a, notamment pour mission, de piloter la mise en œuvre et le respect des dispositions du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) au sein de la collectivité.

Les statuts de l'association AFCDP, modifiés par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 juin 2014, précisent qu'elle a notamment pour objet :

- de promouvoir et développer une réflexion quant au statut et aux missions des délégués à la protection des données et de permettre des échanges, d'expériences et d'idées dans ce domaine,
- d'assurer une veille (technique, juridique, etc.) sur les enjeux relatifs aux statuts et missions des délégués à la protection des données,
- de favoriser toutes relations avec la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), créer et formaliser des recommandations et méthodologies au profit des membres,
- de favoriser les échanges entre les membres pour identifier et favoriser les meilleures pratiques professionnelles,
- de défendre les intérêts de la profession et/ou de la fonction auprès des pouvoirs publics.

Pour atteindre ses objectifs, l'association se propose d'organiser des conférences, séminaires, publications, ou encore des comités de réflexion, de groupes de travail (un groupe local « AFCDP Lyon+ » existe).

Les statuts de l'association AFCDP, prévoient une cotisation annuelle révisable chaque année lors d'une assemblée générale.

Pour l'année 2022 (les adhésions présentées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre en cours s'étendent jusqu'au 31 décembre de l'année suivante), le montant est de 450 € pour les membres relevant de la catégorie des personnes morales et donne droit à 5 représentants (individus) maximum, tous collaborateurs de la même entité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Bron à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette adhésion,
- **APPROUVER** l'adhésion pour un montant de 450 € annuel révisable,
- **DESIGNER** le Délégué à la Protection des Données de la Ville pour la représenter auprès de l'AFCDP.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

Port de M. le Maire.

**SLO**

ID : 069-216900290-20221214-20221214DEL2-DE

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport

**Le Maire,**

**Jérémy BREAUD**